



VIEILLIR ET BIEN VIVRE CHEZ SOI

GUIDE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION
ET D'ADAPTATION DU LOGEMENT





Secrétariat d'Etat aux personnes âgées
Direction générale de l'Action Sociale
www.personnes-agees.gouv.fr



Direction générale de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Construction
www.logement.gouv.fr



Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
www.anah.fr
0826 80 39 39 (0,15€/mn)

“Ce document a été réalisé par l'ANAH,
avec le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées - Direction générale de l'Action Sociale (DGAS) et le Ministère délégué
au logement et à la ville - Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC),
sur la base d'une étude réalisée par l'Agence “Pierre au carré” (Paris), suivie par Marie Rozat (ANAH).”

Sommaire

6



LES ABORDS
ET LES PARTIES COMMUNES

ADAPTATIONS
ET AMÉNAGEMENTS

8



LE LOGEMENT

ADAPTATIONS
ET AMÉNAGEMENTS

10



LA CHAMBRE

ADAPTATIONS
ET AMÉNAGEMENTS

12



LA CUISINE

ADAPTATIONS
ET AMÉNAGEMENTS

14



LA SALLE DE BAINS
ET LES TOILETTES

ADAPTATIONS
ET AMÉNAGEMENTS

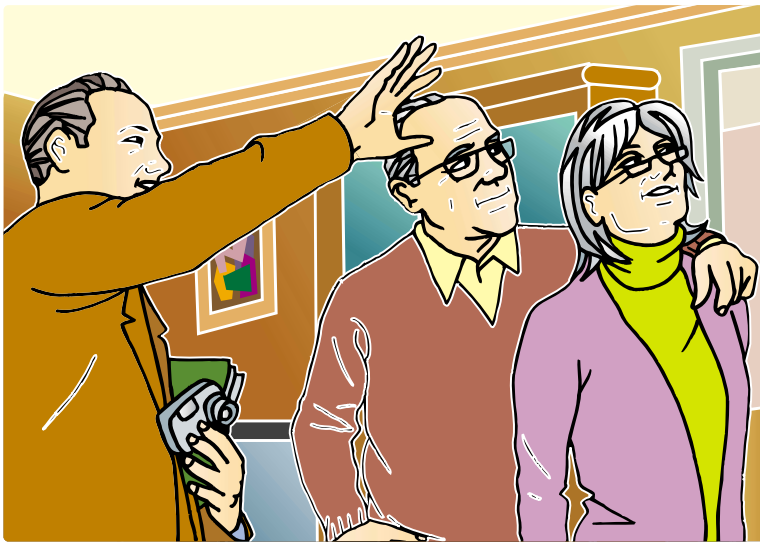
17



L'ADAPTATION
DE L'HABITAT

DIAGNOSTIC
ET TRAVAUX
AIDES FINANCIÈRES
FICHES PRATIQUES

Vieillir et bien vivre chez soi



La plupart des personnes âgées souhaitent vivre chez elles de façon autonome le plus longtemps possible. Mais, l'âge venant, les difficultés sont de plus en plus grandes pour faire les gestes du quotidien et particulièrement pour se déplacer.

Allumer la lumière, prendre un bain, téléphoner, brancher l'aspirateur, prendre l'ascenseur finissent souvent par constituer des « exploits à répétition » pour les personnes vieillissantes.

Pourtant, en conjuguant l'adaptation de l'habitat, qui s'avère souvent nécessaire, et le recours à des aides extérieures, les personnes âgées peuvent demeurer chez elles et être autonomes.

Il n'est pas possible de présenter dans ce guide l'ensemble des travaux d'adaptation de son logement ou de sa maison, mais vous y trouverez des idées de travaux à faire réaliser et des conseils pratiques pour savoir où s'adresser.

Il est aujourd'hui possible de vieillir chez soi et de bien y vivre. La capacité à rester dans son cadre familial dépend, en partie, de la façon dont l'habitat est adapté aux besoins.

AMÉLIORER ET ADAPTER :

- l'accès de votre immeuble ou de votre maison,
- les principaux espaces de votre appartement ou de votre maison,
- votre chambre,
- votre cuisine,
- votre salle de bains et vos toilettes.

LES ADRESSES UTILES POUR :

- faire une évaluation de vos capacités physiques,
- faire réaliser un diagnostic d'adaptation et d'amélioration de votre appartement ou de votre maison,
- rechercher les financements nécessaires à vos travaux.

Si l'entrée de l'immeuble ou de la maison n'est pas aménagée : difficile de sortir !

Aller et venir aisément, c'est d'abord ne pas rencontrer d'obstacles pour entrer et sortir de chez soi. C'est pourquoi, il est essentiel de veiller à ce que l'entrée de l'immeuble ou de la maison dispose bien des aménagements qui favorisent l'envie de sortir

de chez soi, sans craindre de trop grandes difficultés.

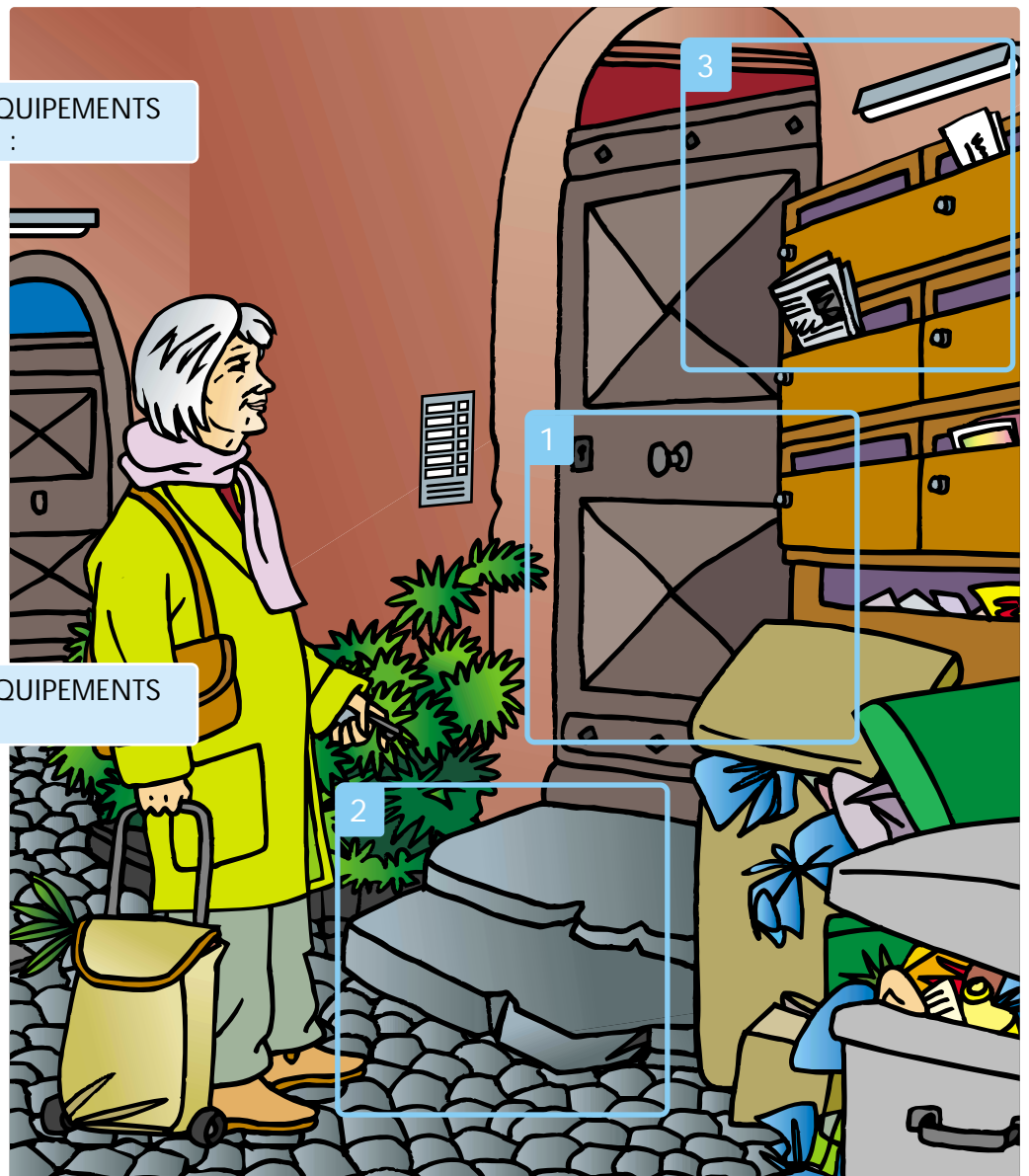
Aller et venir en sécurité, c'est une entrée bien éclairée, une signalétique pertinente et des équipements faciles à utiliser.

LES AMÉNAGEMENTS ET LES ÉQUIPEMENTS SONT DIFFICILES À UTILISER, SI :

- la boîte aux lettres est trop haute ou trop basse,
- une serrure est difficile à utiliser,
- l'interphone est difficile à atteindre et peu éclairé,
- la porte d'entrée est trop lourde et la poignée est difficile à saisir...

LES AMÉNAGEMENTS ET LES ÉQUIPEMENTS SONT DANGEREUX, SI :

- les marches sont mal éclairées,
- l'escalier n'a pas de main courante,
- l'éclairage de l'entrée est insuffisant et mal disposé,
- le sol est glissant...



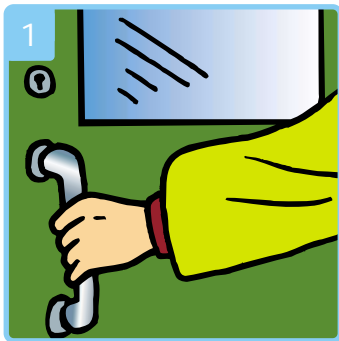
Aménager les abords et les parties

Adaptations et aménagements

■ DES IDÉES SIMPLES...

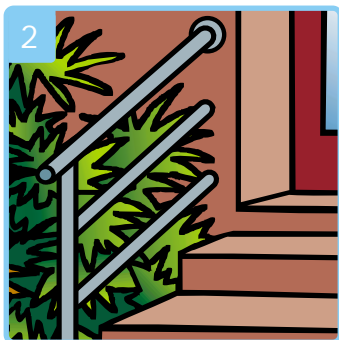
- DÉGAGER L'ENTRÉE DE TOUT OBSTACLE QUE CE SOIT POUR UN IMMEUBLE OU UNE MAISON,
- BIEN ÉCLAIRER LES ESPACES UTILISÉS,
- FACILITER L'ACCÈS AUX BOÎTES AUX LETTRES, PORTES,
- CHOISIR LE MATÉRIEL ADAPTÉ,
- ASSURER LA SÉCURITÉ DES ESCALIERS.

■ DES EXEMPLES



DISPOSER D'UN ACCÈS BIEN CONÇU :

- un plan incliné est très utile pour un fauteuil roulant ou une poussette,
- la pente ne doit pas être trop raide ni glissante,
- la porte d'entrée ne doit pas être lourde à pousser,
- les poignées de portes doivent être faciles à saisir et à manipuler.



POUVOIR CIRCULER AISÉMENT :

- éliminer les dénivellations qu'on ne voit pas, risquant d'entraîner des chutes,
- créer un seuil à pente douce plutôt qu'une petite marche qui ne se voit pas et, si ce n'est pas possible, la rendre visible (couleur, éclairage, ...),
- faire installer un éclairage suffisant et bien dirigé,
- équiper les couloirs et les escaliers de mains courantes.



DISPOSER D'ÉQUIPEMENTS FACILES À UTILISER :

- installer des boîtes aux lettres accessibles,
- choisir un interphone ou un digicode équipé de touches lisibles ou en relief, et de grande taille,
- préférer un vidéophone à un interphone (sécurité, visualisation),...

communes pour continuer à circuler sans risque

Si le logement n'est pas aménagé correctement, difficile d'en profiter sans risque !

Les mauvaises habitudes, les négligences favorisent les accidents domestiques.

Chaque année, de nombreuses personnes sont victimes d'un accident de la vie courante. La majorité de ceux-ci surviennent au domicile et concernent

principalement les chutes chez les personnes âgées. Les objets inutiles ou mal placés sont facteur de risque.

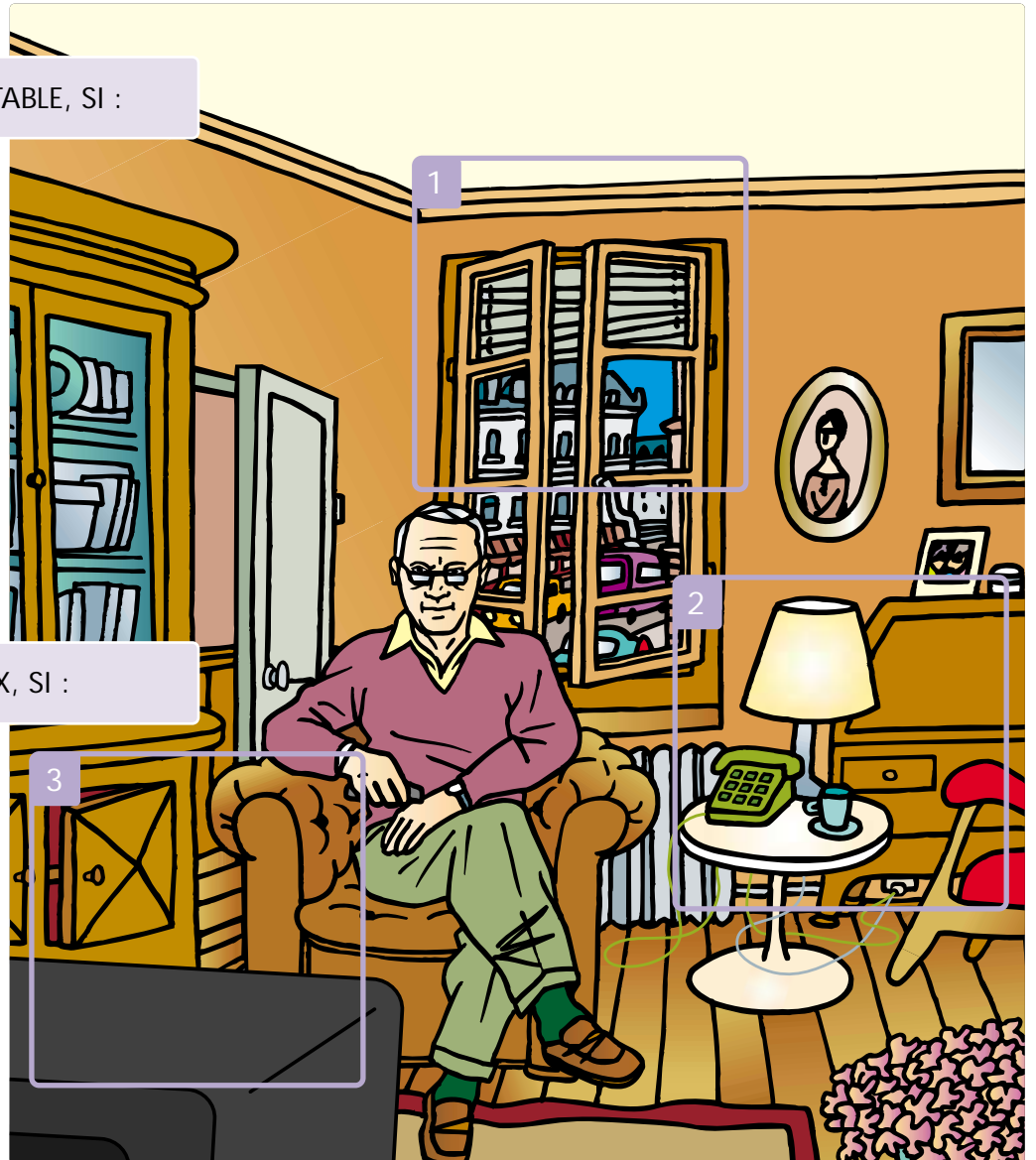
Des variations de température trop fortes peuvent également être préjudiciables pour la santé et le confort.

LE LOGEMENT EST INCONFORTABLE, SI :

- le chauffage est insuffisant,
- l'utilisation du chauffage est pénible (alimentation, allumage),
- les bruits de l'extérieur envahissent le logement ou la maison,
- on ne peut se protéger de la chaleur l'été.

LE LOGEMENT EST DANGEREUX, SI :

- l'installation de chauffage est défectueuse ou la ventilation insuffisante,
- la chaleur de la journée, en été, ne peut être éliminée la nuit,
- des fils électriques traînent au sol,
- le mobilier empêche de se déplacer aisément,
- l'éclairage est insuffisant et laisse des zones sombres.



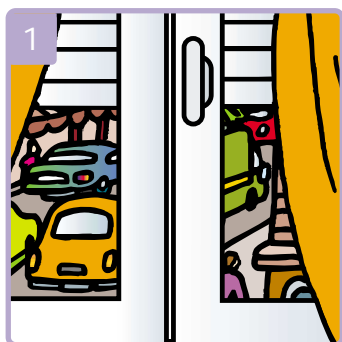
Aménager son logement

Adaptations et aménagements

■ DES IDÉES SIMPLES...

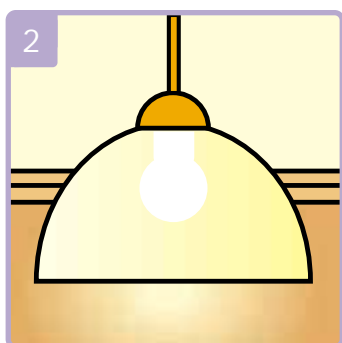
- INSTALLER DES PORTES ET DES FENÊTRES FACILES À UTILISER ET OFFRANT UNE BONNE ISOLATION,
- CONSERVER OU INSTALLER DES OCCULTATIONS PROTÈGE VOTRE INTÉRIEUR DU SOLEIL,
- METTRE AUX NORMES L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE,
- DÉGAGER LES LIEUX DE PASSAGE,
- INSTALLER UN CHAUFFAGE PRATIQUE ET SÛR,
- FAIRE INSTALLER UN SYSTÈME DE RAFRAÎCHISSEMENT OU DE CLIMATISATION DANS UNE PIÈCE POUR L'ÉTÉ.

■ DES EXEMPLES



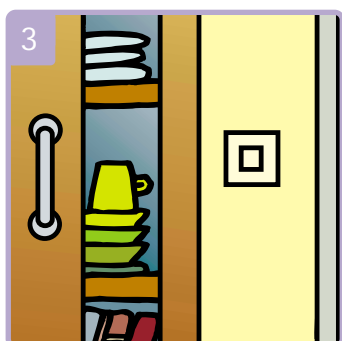
DISPOSER DE FENÊTRES ADAPTÉES :

- prévoir une isolation acoustique suffisante pour ne pas être gêné et fatigué par les bruits de la rue (double vitrage, ...),
- assurer une bonne isolation thermique, utile hiver comme été,
- préférer des fenêtres offrant un maximum de clarté (grands carreaux, baies vitrées, ...), et faciles à nettoyer,
- privilégier un type de fenêtre facile à ouvrir,
- opter pour des volets ou des stores électriques.



BIEN VOIR POUR SE DÉPLACER :

- augmenter le nombre de points de lumière et privilégier les plafonniers,
- supprimer les fils dangereux qui courent sur le sol,
- installer des prises électriques en nombre et éviter l'usage de rallonge,
- faire installer des interrupteurs facilement repérables,
- prévoir des va-et-vient électriques aux entrées des pièces et près du lit.



FACILITER LE RANGEMENT :

- remplacer les portes des placards trop lourdes ou encombrantes par des portes coulissantes, rideaux, ...
- prévoir de l'éclairage dans les rangements,
- prévoir des placards et des tiroirs dont on peut atteindre le fond.

pour qu'il reste confortable et sûr

Se lever, se coucher, s'habiller, ranger de façon pratique et sûre

La chambre est un lieu d'intimité où chacun aspire à être dans un univers confortable et accueillant.

Cet espace ne doit donc pas être négligé du point de vue de sa sécurité et de son agencement.

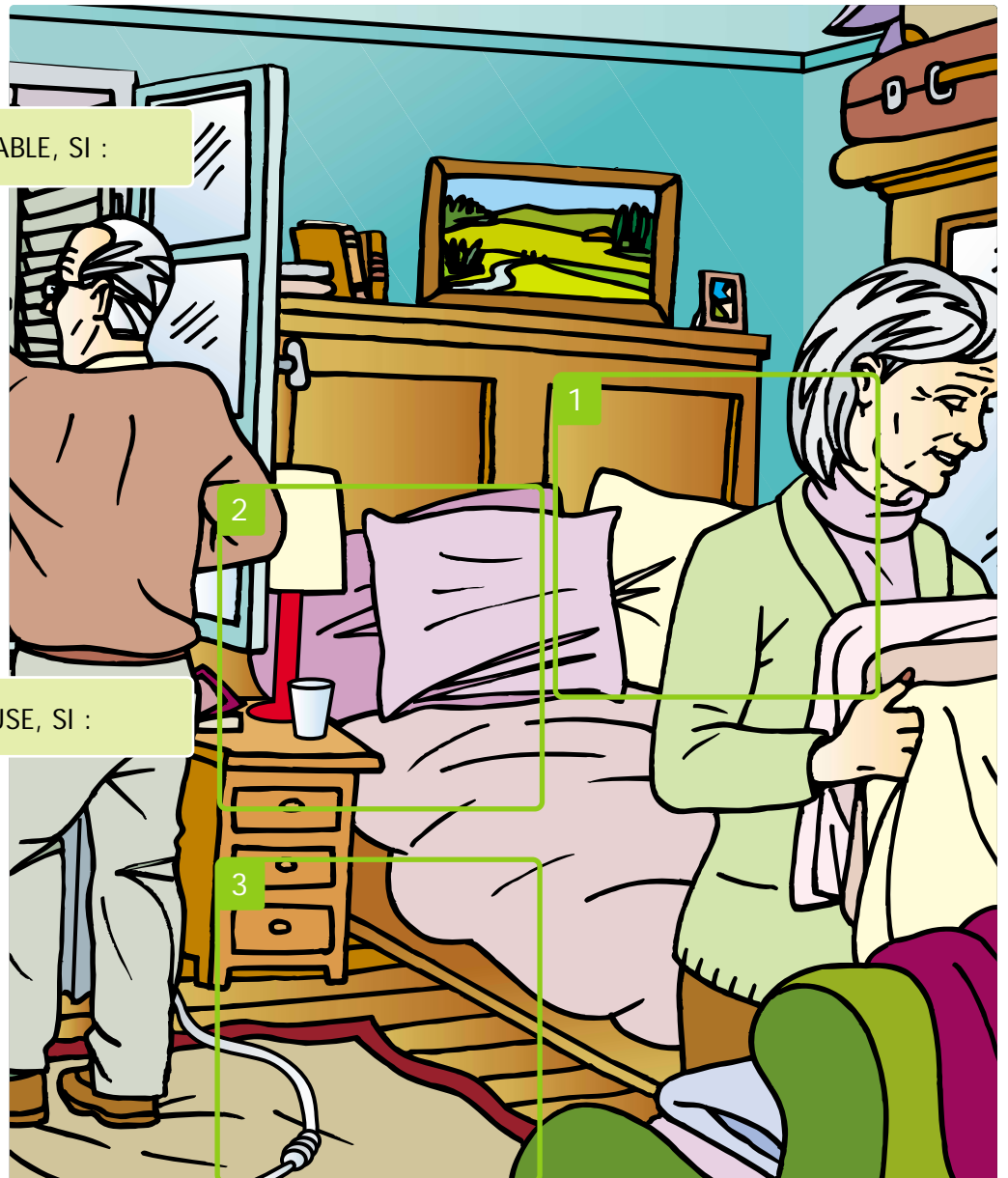
En vieillissant on éprouve plus souvent le besoin de se reposer dans la journée.

LA CHAMBRE EST INCONFORTABLE, SI :

- il y a trop de bruits pour se reposer,
- il faut se lever pour accéder au téléphone ou à la lumière,
- fermer et ouvrir ses volets demande des efforts,
- l'accès aux rangements est difficile,
- lire est fatiguant,
- il fait trop chaud ou trop froid.

UNE CHAMBRE EST DANGEREUSE, SI :

- les tapis ou les descentes de lit sont posées sur un sol glissant,
- on est obligé de monter sur un tabouret pour accéder à un rangement,
- on est obligé de se pencher pour atteindre un volet,
- l'éclairage est insuffisant,
- faire son lit oblige à faire des gestes pénibles.



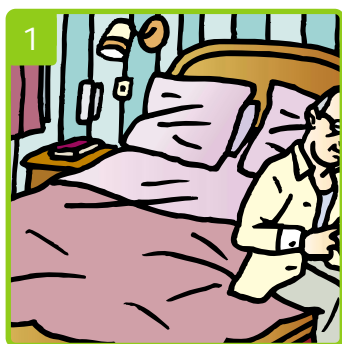
Disposer d'une

Adaptations et aménagements

■ DES IDÉES SIMPLES...

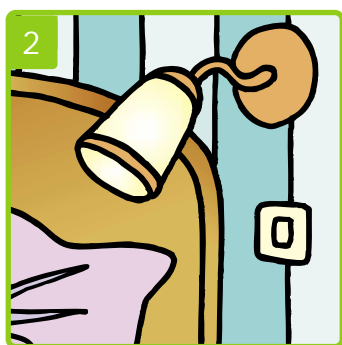
- DISPOSER DE PRISES DE COURANT EN NOMBRE SUFFISANT,
- POSER UN VA-ET-VIENT PRÈS DU LIT ET DE LA PORTE,
- INSTALLER DES RANGEMENTS ACCESSIBLES,
- POSER DES POIGNÉES DE VOIETS QUI ÉVITENT DE SE PENCHER OU OPTER POUR UNE COMMANDE ÉLECTRIQUE,
- AMÉLIORER L'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE (MURS, FENÊTRES, ...),
- PRÉFÉRER DES OCCULTATIONS EXTÉRIEURES PLUTÔT QU'INTÉRIEURES POUR SE PROTÉGER DU SOLEIL.

■ DES EXEMPLES



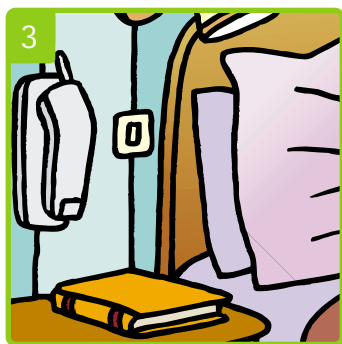
DISPOSER LE MOBILIER DE FAÇON À FACILITER L'ACCÈS ET L'USAGE :

- accéder à son lit des deux côtés est plus confortable,
- ouvrir ou fermer le store ou le volet extérieur à partir de son lit (télécommande ou interrupteurs) est plus pratique et nécessaire pour se protéger du soleil l'été.



AMÉLIORER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE :

- des prises de courant en nombre suffisant permettent de supprimer des fils au sol,
- une applique murale pour lire au lit dégage la table de nuit,
- une commande en va-et-vient, en tête de lit, permet d'éteindre ou d'allumer sans avoir à se relever,...



AUGMENTER LE CONFORT DE LA CHAMBRE :

- adapter la hauteur du lit pour pouvoir se lever facilement,
- disposer de siège pour se reposer sans pour autant se coucher,
- prévoir un poste de téléphone pour appeler et répondre dans la chambre.

chambre confortable et sûre.

Dans la cuisine, l'inconfort est facteur de risque et les tâches deviennent corvée ou danger

Les accidents domestiques sont une réalité quotidienne, la cuisine est un espace à haut risque. Le respect de quelques mesures simples de prévention permet d'éviter bien des problèmes.

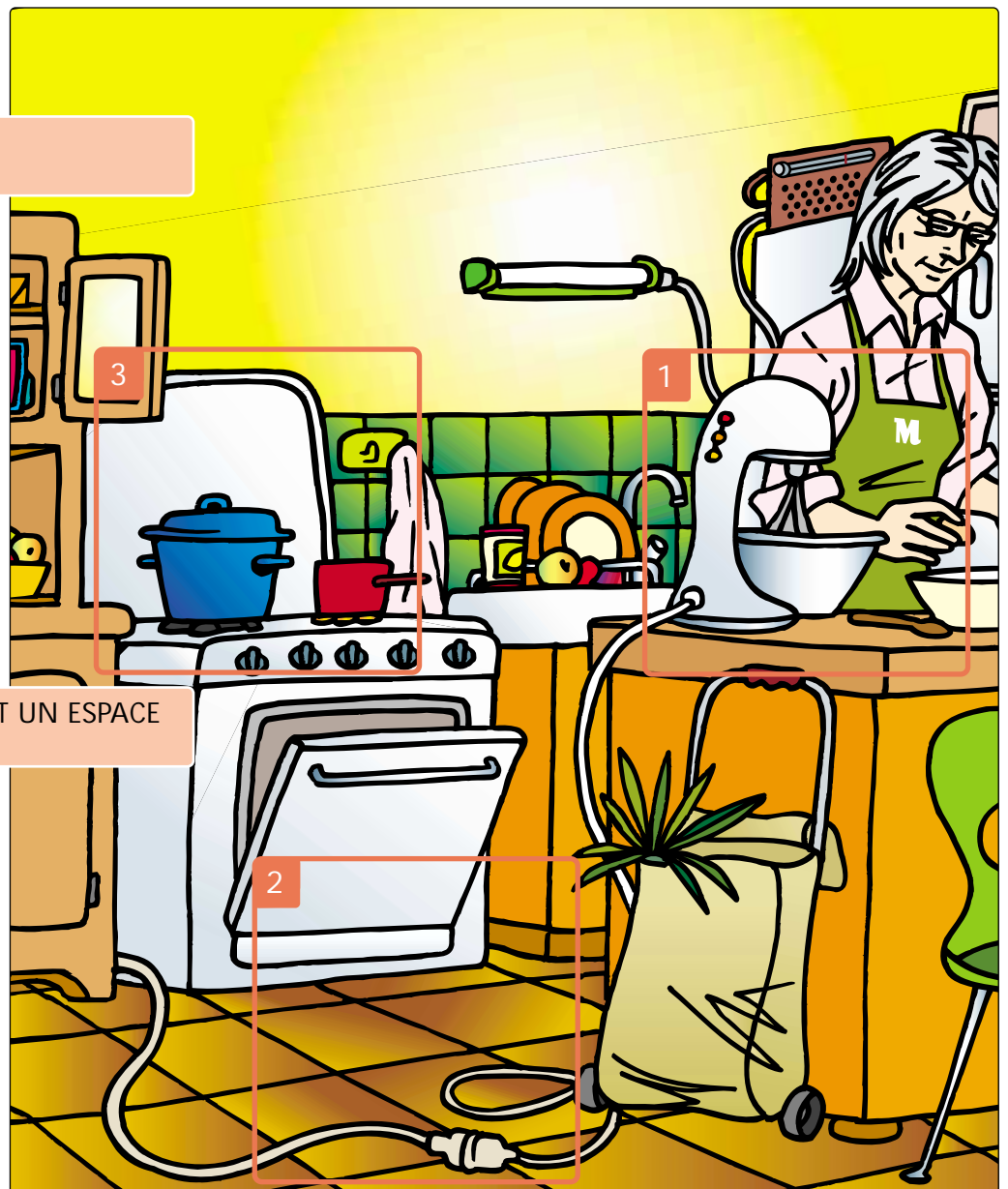
Indépendamment d'aménagements nécessaires, des précautions doivent être prises pour éviter la plupart des accidents (sol mouillé, température de l'eau, utilisation du gaz, ...).

CUISINER EST FATIGUANT, SI :

- l'espace de travail ou de circulation est trop restreint,
- l'agencement (placards, évier, ...) est mal conçu,
- les équipements ne sont plus adaptés.

UNE CUISINE SURCHARGÉE EST UN ESPACE À RISQUES, SI :

- des objets sont laissés au sol et peuvent provoquer des chutes,
- trop d'objets non rangés risquent de tomber et de faire tomber,
- l'entretien et le ménage deviennent difficiles lorsque le sol ou les plans de travail sont encombrés.



Faire amégager sa cuisine

Adaptations et aménagements

■ DES IDÉES SIMPLES...

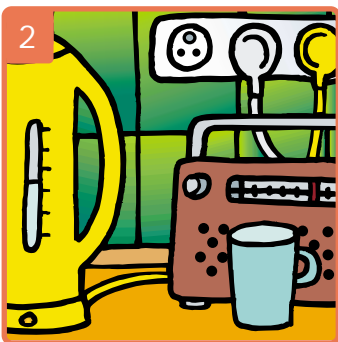
- INSTALLER UN PLAN DE TRAVAIL,
- ÉQUIPER L'ÉVIER D'UNE ROBINETTERIE FACILE D'USAGE,
- FAIRE POSER UN REVÊTEMENT DE SOL ANTIDÉRAPANT,
- AMÉLIORER L'ÉCLAIRAGE,
- METTRE EN SÉCURITÉ L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE.

■ DES EXEMPLES



CUISINER OU FAIRE LA VAISSELLE SANS FATIGUE ET ASSIS :

- laisser des espaces libres sous les plans de travail pour cuisiner et faire la vaisselle assis,
- aménager des rangements ni trop hauts, ni trop bas, voire installer des systèmes à hauteur réglable,...
- installer des robinets faciles à atteindre, même assis,
- choisir un évier de faible profondeur, facile à utiliser et à nettoyer.



PRÉVOIR UNE INSTALLATION FONCTIONNELLE :

- multiplier les prises de courant faciles à atteindre permettant une utilisation aisée des appareils ménagers,
- faire mettre des poignées de tiroirs, de portes de placards, faciles à saisir,...



CHOISIR DES ÉQUIPEMENTS FACILES À UTILISER ET À NETTOYER :

- installer un plan de travail dont le nettoyage est facile (revêtement lisse, sans rainure),
- prévoir des rangements en nombre suffisant pour éviter d'empiler trop d'objets,
- faire installer une plaque de cuisson équipée de dispositifs de sécurité (gaz : coupure automatique, électricité : contrôle de chaleur, ...).

pour qu'elle reste confortable et sûre.

Si la salle de bains est inadaptée, se laver et prendre soin de soi devient une contrainte

La plus grande attention doit être apportée à la salle de bains et aux toilettes où les risques de chutes, d'électrocution et de brûlures sont nombreux.

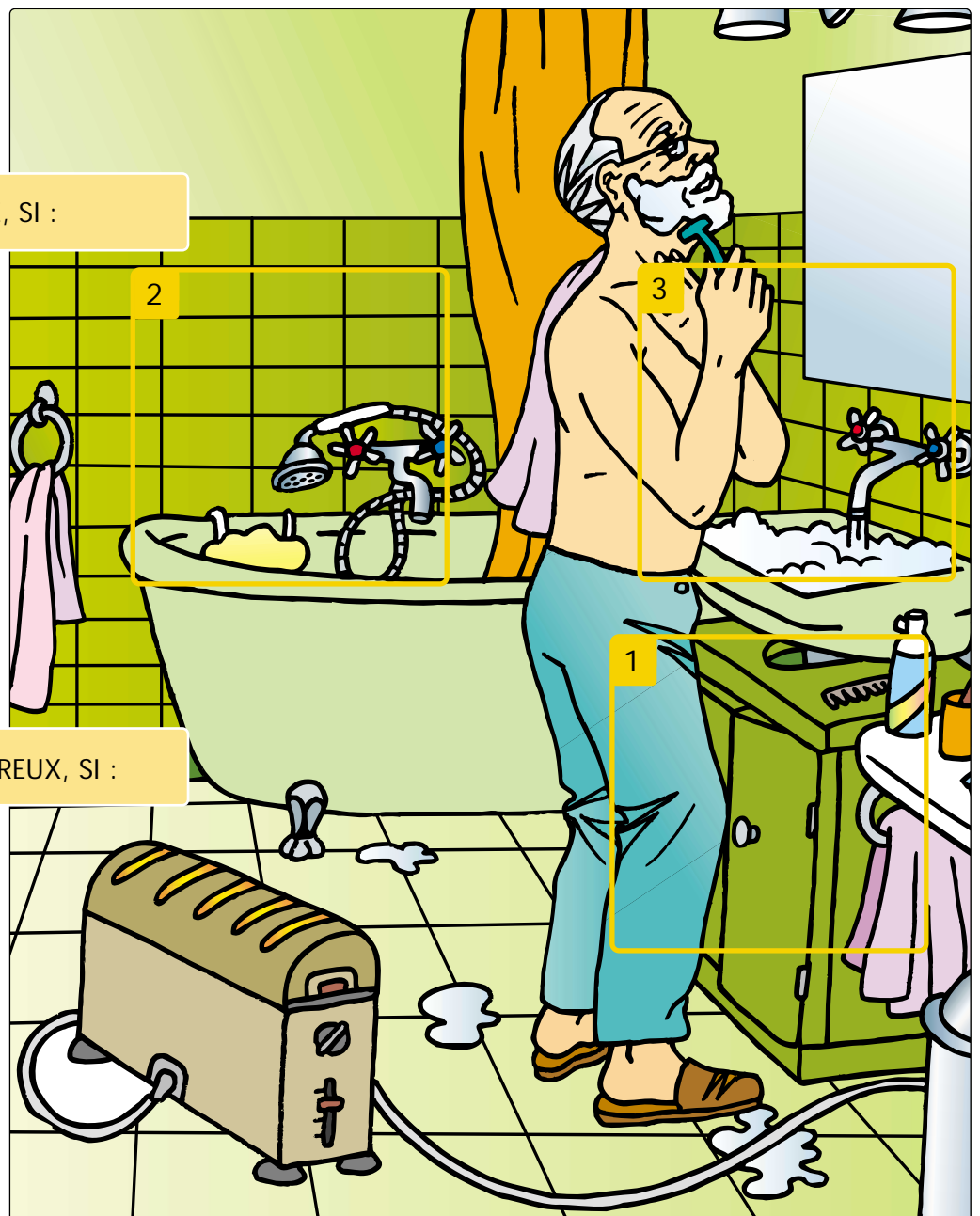
Il est important que ces pièces souvent exigües, soient facilement accessibles pour le confort et la sécurité.

FAIRE SA TOILETTE EST PÉNIBLE, SI :

- l'accès à la baignoire ou à la douche est difficile,
- la salle de bains est mal chauffée,
- l'éclairage est insuffisant,
- les rangements sont mal disposés et difficiles à atteindre (serviettes, produits),
- la robinetterie est difficile à manipuler.

FAIRE SA TOILETTE EST DANGEREUX, SI :

- le carrelage est glissant lorsqu'il est mouillé,
- la température de l'eau n'est pas aisément réglable et risque de provoquer des brûlures,
- les équipements (porte-savon, porte-serviettes) sont mal positionnés,
- l'accès à la baignoire ou à la douche manque d'appuis adaptés,
- la fenêtre est trop haute ou avec un système d'ouverture/fermeture inadapté.



Disposer de sanitaires

Adaptations et aménagements

■ DES IDÉES SIMPLES...

- POSER UN REVÊTEMENT DE SOL ANTIDÉRAPANT,
- INSTALLER UN ÉCLAIRAGE SUFFISANT, SÉCURISÉ ET PRÉCIS POUR SE LAVER, SE RASER OU SE MAQUILLER,
- REMPLACER, ÉVENTUELLEMENT, LA BAIGNOIRE PAR UNE DOUCHE AVEC SI POSSIBLE UN SIPHON DE SOL,
- FAIRE OUVRIR LA PORTE DES W-C VERS L'EXTÉRIEUR.

■ DES EXEMPLES



DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES CONFORTABLES :

- choisir un lavabo de faible profondeur qui peut être utilisé assis ou éventuellement en fauteuil roulant,
- disposer d'une surface suffisante pour poser des objets de toilette,
- installer un miroir suffisamment grand pour se voir debout ou assis,
- installer des prises de courant bien localisées et sécurisées (rasoir etc.),
- disposer d'équipements stables et solides.



DISPOSER D'EQUIPEMENTS ADAPTÉS :

- installer des barres d'appui murales bien scellées et adaptées près de la baignoire ou de la douche,
- équiper la douche d'un siège pour éviter la fatigue en station debout,
- mettre les porte-serviettes et les porte-savons à proximité du lavabo, douche ou baignoire,
- faire, éventuellement, surélever les W-C.



DISPOSER D'EQUIPEMENTS SÉCURISÉS :

- préférer des mitigeurs avec commande unique froid/chaud pour éviter les brûlures,
- placer un revêtement antidérapant au fond de la douche ou de la baignoire,
- installer un système anti-éclaboussures (rideau, parois) pour éviter les projections d'eau qui rendent le sol glissant.

confortables et sûrs.

Diagnostic et travaux



Selon la situation et les besoins des personnes, les améliorations à envisager sont de nature et d'importance différentes et nécessitent l'intervention de divers professionnels : ergothérapeutes, architectes, artisans, entreprises de travaux, ...

Plusieurs questions se posent alors au moment de la réalisation de petits ou gros travaux d'aménagement et au fur et à mesure de l'évolution des besoins :

- où et à qui peut-on s'adresser pour trouver l'aide nécessaire, lorsque le besoin se fait sentir ?
 - quels sont les aménagements les plus pertinents à réaliser ?
- comment trouver et mobiliser rapidement l'artisan ou l'entreprise qui pourra et saura réaliser les travaux nécessaires ?

Il existe un certain nombre de services qui permettent d'apporter une information complète et détaillée. Ils fournissent des conseils spécialisés et personnalisés sur les aides dont peuvent disposer les personnes qui ont besoin de faire adapter leur habitat du fait de l'évolution de leur mobilité.

Il est nécessaire de procéder au préalable à l'évaluation de l'habitat en fonction des attentes et des besoins de la personne. Pour définir les adaptations nécessaires, il est souhaitable :

- d'analyser les situations de handicap ou de désavantage : évaluation des possibilités fonctionnelles des personnes au travers des gestes de la vie quotidienne,
- d'évaluer les besoins d'adaptation du logement : conseils techniques et mise en œuvre sur les aménagements, matériels, méthodes permettant une meilleure autonomie et garantissant une meilleure sécurité chez soi : aides techniques, adaptation de l'habitat.

Où s'adresser pour faire chiffrer les travaux nécessaires Ou se faire aider financièrement ?

- l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) auprès de laquelle vous pouvez obtenir de la documentation concernant les principaux travaux d'adaptation de votre logement ou de votre maison. Une délégation locale est présente dans chaque département au sein de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) ou sur son site internet : www.anah.fr ou par téléphone au **0826.80.39.39** (0,15 €/mm).
- la Fédération Nationale des Centres PACT-ARIM (FNC PACT) auprès de laquelle vous pourrez obtenir la nature des interventions et prestations proposées ainsi que les coordonnées de l'association PACT la plus proche de chez vous : www.pact-arim.org ou par téléphone au **01.42.81.97.70**.
- la Fédération Nationale d'Habitat et Développement (H&D) auprès de laquelle vous pourrez obtenir la nature des interventions et prestations proposées ainsi que les coordonnées de l'association H&D la plus proche de chez vous : www.habitat-developpement.tm.fr ou par téléphone au **01.45.26.69.66**.
- l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI) auprès de laquelle vous pourrez obtenir la nature des interventions et prestations proposées ainsi que les coordonnées de la Chambre des propriétaires la plus proche de chez vous : www.unpi.org ou par téléphone au **01.44.11.32.42**.
- les architectes.
- les artisans et les entreprises de BTP .

Où s'adresser pour faire évaluer ses capacités physiques ?

Se renseigner auprès de son médecin généraliste pour obtenir les coordonnées des organismes susceptibles d'apporter les aides nécessaires : Conseil général, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), Site pour la Vie Autonome (SVA), Centre d'Information et de Conseils sur les Aides Techniques (CICAT), ...

- le Centre Communal d'Action Sociale est situé sur votre commune. Vous pouvez obtenir ses coordonnées en téléphonant à votre mairie.
- le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique et le site pour la vie autonome, vous obtiendrez leurs coordonnées en vous adressant :
 - au Centre Communal d'Action Sociale,
 - à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) ou le site internet : www.social.gouv.fr
 - au service social du Conseil général de votre département.
- le Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques. Pour savoir s'il en existe un près de chez vous, vous pouvez contacter :
 - votre Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM),
 - la fédération nationale des CICAT (FENCICAT) sur le site internet : www.hacavie.com
- l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) sur le site internet : www.anfe.asso.fr ou ergothérapeutes libéraux : <http://www.ergolib.org>

Aides financières

Principaux travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat pouvant bénéficier de financements

Pour améliorer le confort de son appartement ou de sa maison mais aussi pour pouvoir l'adapter et éviter des situations handicapantes, il existe un certain nombre d'aides financières et de prêts. De nombreux travaux peuvent faire l'objet de ces financements. Vous trouverez ci-dessous une énumération non exhaustive de ces travaux. C'est auprès des principaux organismes concernés que vous pourrez obtenir les précisions nécessaires.

CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS :

- élargissement du cheminement et du portail d'entrée,
- construction d'un plan incliné pour doubler ou remplacer un emmarchement,
- aménagement des bateaux pour franchir les trottoirs,
- suppression de murs, murets, portes, portails, marches, seuils...
- amélioration du revêtement de sol,
- installation de mains courantes,
- aménagement d'une place de parking.

PARTIES COMMUNES À L'INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE :

- élargissement de la porte d'entrée, des portes des parties communes, des couloirs,
- construction d'un plan incliné, installation de mains courantes,
- suppression de cloisons, portes, marches, seuils,
- suppression de ressauts ou obstacles, amélioration du revêtement de sol,
- installation d'un ascenseur ou d'autres appareils permettant le transport de personnes handicapées (monte-malades, plate-forme, appareil élévateur),
- modifications des boîtes aux lettres ou de divers systèmes de commande,
- travaux de sécurisation (porte blindée, ...).

ACCESSIBILITÉ ET ADAPTATION DU LOGEMENT :

- élargissement des portes,
- amélioration des revêtements de sol, construction d'un plan incliné,
- mise en place d'appareils permettant le transport des personnes handicapées,
- suppression de marches, seuils et ressauts, murs, cloisons et placards,
- modification, aménagement et équipement des cuisines, W-C, salle de bains,
- modification des volets et fenêtres,
- alerte à distance (équipement et branchement),
- installation de mains courantes, barres d'appui, poignées de rappel de portes,
- modification des systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz...

Aides financières (suite)



SUBVENTION POUR TRAVAUX, L'ANAH

Vous pouvez bénéficier d'aides financières et de prêts pour rendre votre logement accessible et l'adapter. Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux organismes financeurs et des aides existantes. Cette liste ne pouvant être exhaustive, il vous est recommandé de vous adresser également auprès du Conseil général de votre département, de vos caisses de retraite ou encore de votre mutuelle.

- bénéficiaires : propriétaires bailleurs, propriétaires occupants sous conditions de ressources,
- locaux : tout logement ou local qui est ou deviendra une résidence principale. Pour les travaux d'amélioration de l'habitat, le local devra avoir au moins 15 ans d'ancienneté. Ce délai peut ne pas être exigé pour les travaux d'adaptation des logements aux personnes handicapées ou âgées,
- conditions d'attribution pour les travaux d'amélioration :
 - pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources : subvention de 20 à 35 % d'un montant de travaux de 11 000 à 13 000 euros HT par logement,
 - pour les propriétaires bailleurs : subvention de 20 à 70 % d'un montant de travaux plafonné suivant la taille du logement et de la zone géographique,
 - pour les personnes âgées ou handicapées : subvention maximum de 70 % d'un plafond de travaux de 8 000 euros HT.
 - les aides de l'ANAH pour les personnes âgées ou handicapées sont cumulables avec les autres aides de l'ANAH.
- où s'adresser ? à la délégation locale de l'ANAH située à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) du département où se situe l'immeuble.

Attention : les travaux ne doivent pas être commencés sans l'accord de l'ANAH.

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE CONSTRUCTION, LE 1% LOGEMENT

- bénéficiaires : personnes physiques handicapées (propriétaires ou locataires),
- conditions d'attribution : c'est une subvention ou un prêt par l'intermédiaire d'un organisme collecteur, notamment, Association Française contre les Myopathies (AFM), Association des Paralysés de France (APF), Centre National pour la Promotion Sociale des Aveugles (CNPSA), Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficients Auditif (UNISDA), Centre d'Informations et de Conseils sur les Aides Techniques (CICAT). Possibilité de cumul avec d'autres aides financières.
- où s'adresser ? aux organismes collecteurs du 1 % ou aux organismes mentionnés ci-dessus.

Si vous êtes salarié d'une entreprise privée employant plus de 10 personnes, vous pouvez vous renseigner auprès de la direction du personnel, du comité d'entreprise.

Si vous êtes locataires du parc social : HLM, Société d'Économie Mixte (SEM), collectivité locale, votre organisme propriétaire peut obtenir une aide de l'État pour faire adapter votre logement à vos besoins (PALULOS, application d'un taux réduit de TVA + déduction de la Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) sous condition.

Aides financières (suite)

AIDE PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE (APA)

- bénéficiaires : l'APA est attribuée dans le cadre du maintien à domicile reposant sur l'élaboration d'un plan d'aide prenant en compte tous les aspects de la situation de la personne âgée : degré d'autonomie, environnement social, ... Elle peut être mobilisée pour financer et pour réaliser des évaluations et des travaux. Ce financement ne doit pas se substituer aux autres types de financements existants.
- Où s'adresser ? auprès du Conseil général de votre département.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)

- bénéficiaires : les retraités du régime général qui ont des ressources mensuelles intérieures à 1 269 euros pour une personne seule ou 1 937 euros pour un couple,
- conditions d'attribution : pour une résidence principale pour des travaux permettant le maintien à domicile. Possibilité d'une participation financière de la caisse de retraite compétente sur la base du coût des travaux et du barème de ressources.
- NB : les caisses complémentaires (ARRCO et IRCANTEC) peuvent participer également au financement des travaux d'adaptation,
- Où s'adresser ? CRAM du lieu de domicile, CNAV pour la région Ile-de-France, CRAV pour l'Alsace et la Moselle et Caisses générales de sécurité sociale pour l'Outre-Mer, associations conventionnées (PACT, H&D), Mairie, Centre d'Information et de Coordination d'Action Sociale (CICAS de l'ARRCO).
- NB : les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des caisses.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

C'est dans le cadre de leur action sanitaire et sociale que les caisses de MSA peuvent apporter des aides et des services en matière d'adaptation de l'habitat, sous deux formes principales :

- des aides financières ou des prêts pour effectuer des travaux. La nature et le montant des aides dépendent des priorités et modalités définies par les caisses de MSA ?
- un accompagnement à la mise en œuvre des projets d'adaptation sous forme d'information, de conseil, mais aussi de suivi social individuel ou collectif.

Les caisses de MSA peuvent, à ce titre, être des partenaires actifs de projets locaux ou de dispositifs partenariaux.

Il faut noter que chaque Caisse MSA définit sa propre politique d'action sanitaire et sociale. Ainsi, les types d'aides et services proposés par les caisses pourront varier en fonction des départements concernés.

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU

- bénéficiaires : tout type d'occupant qui fait la dépense de l'équipement pour sa résidence principale (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit).
- Condition d'attribution : crédit d'impôt pour la résidence principale s'appliquant aux dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées (25 % de la dépense). Les travaux doivent être réalisés par une entreprise et donner lieu à une facture.
- Exemple d'équipement
 - Equipements sanitaires « attachés à perpétuelle demeure » réglables en hauteur, W-C surélevés,...
 - Equipements de sécurité et d'accessibilité attachés à perpétuelle demeure : mains courantes, barre d'appui, rampe d'accès fixe, systèmes de commandes, de signalisation ou d'alerte,...
- plafonds du crédit d'impôts : pour une même résidence, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2009, la somme de 5 000 € pour une personne seule et 10 000 € pour un couple marié soumis à une imposition commune. Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge, portée à 500 € pour le second enfant et à 600 € par enfant à partir du troisième.
- Où s'adresser ? auprès de votre centre des impôts.

Fiches pratiques

Des fiches pratiques pour faire réaliser vos travaux sont à votre disposition



Consultables sur : www.anah.fr

Les demandes : 0826 80 39 39 (0,15 €/mn)

